



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DES SÉCURITÉS  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET  
DE PROTECTION CIVILE  
Pôle Opérationnel et Défense  
Affaire suivie par Marion CLAVERIE  
Téléphone : 05-56-90-60-09  
[marion.claverie@gironde.gouv.fr](mailto:marion.claverie@gironde.gouv.fr)

BORDEAUX, LE 25 MAI 2018

LE PRÉFET DE LA GIRONDE,  
PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
À  
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES  
DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
(S/C DE MESSIEURS LES SOUS-PRÉFETS)

**Objet :** Surveillance et lutte en Gironde contre les moustiques invasifs, vecteurs de maladie.

**P.J. :** 1 arrêté du Préfet de la Gironde du 30 avril 2018

Je vous prie de trouver ci-joint, pour affichage en mairie, l'arrêté préfectoral du 30 avril 2018 relatif à la surveillance et à la lutte en Gironde contre les moustiques invasifs, potentiels vecteurs de maladie, publié au Recueil des Actes Administratifs en Gironde.

Cet arrêté définit, pour l'année 2018, l'ensemble des actions qui seront mises en œuvres en Gironde, notamment :

- la mise en place d'une veille citoyenne afin de permettre à toute personne ayant détecté un moustique tigre (*Aedes albopictus*) de le signaler à l'EID Atlantique pour que des investigations entomologiques soient réalisées. Les modalités de signalement sont consultables sur le site : [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr) ;
- le déploiement de pièges pondoires sur différents lieux propices à l'introduction du moustique tigre (aéroport, port, lieux de frêt, grandes agglomérations) ;
- la mise en place par l'ARS, en collaboration avec la Cellule de Santé publique France en région (CIRE), d'une surveillance épidémiologique renforcée concernant les cas de dengue, de chikungunya et de zika importés (cela concerne les personnes potentiellement atteintes de ces maladies ayant séjourné dans les 15 jours avant le début des signes dans des zones où ces virus circulent).

L'année 2017 a été marquée par la progression de l'implantation d'*Aedes albopictus* en Gironde. En effet, il a été détecté ponctuellement dans vingt-et-une communes du département. Il est désormais implanté et actif sur le territoire des trente communes suivantes :

AMBARÈS-ET-LAGRAVE  
AMBÈS  
ANDERNOS-LES-BAINS  
BEAUTIRAN  
BÈGLES  
BORDEAUX  
BRUGES  
EYSINES  
GRADIGNAN  
GIRONDE-SUR-DROPT

LA BRÈDE  
LA RÉOLE  
LAMOÏTHE-LANDERRON  
LANGON  
LANTON  
LE BOUSCAT  
LIBOURNE  
MÉRIGNAC  
MONTAGAUDIN  
MONGAUZY

PESSAC  
PODENSAC  
SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC  
SAINT-ANDRÉ-ET-APPELLES  
SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS  
SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND  
SAINT-MÉDARD-D'EYRANS  
SAINT-MICHEL-DE-RIEUFRET  
TALENCE  
VILLENAVE-D'ORNON

Je vous rappelle que la principale, voire l'unique modalité de lutte envisageable à grande échelle contre le moustique tigre, relève de l'action des acteurs locaux sur la réduction à la source des gîtes larvaires sur les domaines publics et privés.

Les communes ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Elles sont responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité publique et constituent l'échelon de proximité essentiel pour sensibiliser les administrés à la lutte contre les gîtes larvaires via les réunions de quartier, les médias municipaux, la mobilisation des acteurs associatifs locaux.

Pour initier la mise en place de ce type de démarche, je vous invite à identifier au sein de vos services **un référent communal**. Cette personne constituera le référent sur cette problématique à la fois pour sensibiliser les personnels communaux concernés pour les gîtes larvaires sur le domaine public (services parcs et jardins, voirie, entretien cimetière...), et pour renseigner vos administrés.

Je vous remercie de communiquer à mes services et à l'ARS l'identité et les coordonnées de ce référent communal avant le **vendredi 15 juin 2018** aux adresses de messagerie suivantes :

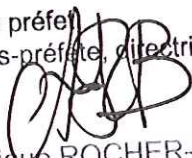
- [pref-defense-protection-civile@gironde.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@gironde.gouv.fr) ;
- [ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr).

Afin de vous accompagner dans la mise en œuvre d'actions de mobilisation citoyenne, l'ARS vous propose de mettre en place une formation de ces référents communaux.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LE PRÉFET,

Pour le préfet  
La sous-préfète, directrice de cabinet,

  
Angélique ROCHER-BEDJOUJOU